



Revue Pluridisciplinaire du Département de Sociologie

ISSN : 2756-7680

**© Presses Universitaires de Ouagadougou
03 BP 7021 Ouagadougou 03 (Burkina Faso)
Université Joseph KI-ZERBO**



Volume 1 N° 002 - Juillet 2025

Administration

Directeur de publication
Alexis Clotaire Némoby BASSOLÉ
Maître de conférences

Directeur adjoint de publication
Zakaria SORÉ, Maître de conférences

Secrétariat de rédaction

Dr Abdoulaye SAWADO
Dr George ROUAMBA
Dr Paul-Marie MOYENGA
Dr Miyemba LOMPO
Dr Adama TRAORÉ

Contacts

03 BP 7021 Ouagadougou 03 (BurkinaFaso)
Email : rah@ujkz.bf
Tél. : (+226) 70 21 27 18/78840523

Éditeur

Presses Universitaires de Ouagadougou
03 BP 7021 Ouagadougou 03 (Burkina Faso)

Volume 1 N° 002 - Juillet 2025

Comité scientifique

André Kamba SOUBEIGA, Professeur Titulaire, Université Joseph Ki-Zerbo, Alkassoum MAÏGA, Professeur Titulaire, Université Joseph Ki-Zerbo, Augustin PALÉ, Professeur Titulaire, Université Joseph Ki-Zerbo, Valérie ROUAMBA/OUEDRAOGO, Professeur Titulaire, Université Joseph Ki-Zerbo, Gabin KORBEOGO, Professeur Titulaire, Université Joseph Ki-Zerbo, Ramané KABORÉ, Professeur Titulaire, Université Joseph Ki-Zerbo, Fernand BATIONO, Professeur Titulaire, Université Joseph Ki-Zerbo, Patrice TOÉ, Professeur Titulaire, Université Nazi Boni, Ludovic O. KIBORA, Directeur de Recherches, Institut des Sciences des Sociétés, Lassane YAMEOGO, Professeur Titulaire, Université Joseph Ki-Zerbo, Jacques NANEMA, Professeur Titulaire, Université Joseph Ki-Zerbo, Aymar Nyenyenzi BISOKA, Professeur, Université de Mons, Issaka MANDÉ, Professeur, Université du Québec A Montréal, Magloire SOMÉ, Professeur Titulaire, Université Joseph Ki-Zerbo. Mahamadou DIARRA, Professeur Titulaire, Université Norbert Zongo, Relwendé SAWADOGO, Maître de conférences Agrégé, IBAM, Hamidou SAWADOGO, Maître de conférences Agrégé, IBAM, Patrice Rélouendé ZIDOUEMBA, Maître de conférences Agrégé, Université Nazi Boni, Aly TANDIAN, Professeur Titulaire, Université Gaston Berger, Pam ZAHONOGO, Professeur Titulaire, Université Thomas Sankara, Didier ZOUNGRANA, Maître de Conférences Agrégé, Université Thomas Sankara, Salifou OUEDRAOGO, Maître de conférences Agrégé, Université Thomas Sankara, Oumarou ZALLÉ, Université Norbert Zongo, Driss EL GHAZOUANI, Professeur, Faculté des Sciences de l'Éducation, Université Mohammed V de Rabat/Maroc, K. Jessie LUNA, Associate Professor, Sociologie de l'environnement, Université d'État du Colorado - CSU.

Comité de lecture

Alexis Clotaire BASSOLÉ, Sociologie, Université Joseph Ki-Zerbo, Zakaria SORE, Sociologie, Université Joseph Ki-Zerbo, Seindira MAGNINI, Sociologie, Université Joseph Ki-Zerbo, Évariste BAMBARA, Philosophie, Université Joseph Ki-Zerbo, Issouf BINATÉ, Histoire des religions, Université Alassane Ouattara, Abdoul Karim SAÏDOU, Science politique, Université Thomas Sankara, Gérard Martial AMOUGOU, Science politique, Université Yaoundé II, Sara NDIAYE, Sociologie, Université Gaston Berger, Martin AMALAMAN, Sociologie, Université Peleforo Gon Coulibaly, Muriel CÔTE, Géographie, Université de Lund, Heidi BOLSEN, Littérature française, Université de Roskilde, Sylvie CAPITANT, Sociologie, Université Paris I Sorbonne, Sita ZOUGOURI, Sociologie, Université Joseph Ki-Zerbo, Désiré Bonfica SOMÉ, Sociologie, Université Joseph Ki-Zerbo, Alexis KABORÉ, Sociologie, Université Joseph Ki-Zerbo, Bouraïman ZONGO, Sociologie, Université Joseph Ki-Zerbo, Paul-Marie MOYENGA, Sociologie, Université Joseph Ki-Zerbo, George ROUAMBA, Sociologie, Université Joseph Ki-Zerbo, Taladi Narcisse YONLI, Sociologie, Université Joseph Ki-Zerbo, Habibou FOFANA, Sociologie du droit, Université Thomas Sankara, Raphaël OURA, Géographie, Université Alassane Ouattara, Paulin Rodrigue BONANÉ, Philosophie, Institut des Sciences des Sociétés, Marcel BAGARÉ, Communication, École Normale Supérieure, Fatou Ghislaine SANOU, Lettres Modernes, Université Joseph Ki-Zerbo, Cyriaque PARÉ, Communication, Institut des Sciences des Sociétés, Tionylé FAYAMA, Sociologie de l'innovation, Institut de l'Environnement et de Recherches Agricoles, Any Flore MBIA, Psychologie, Université de Maroua, Ely Brema DICKO, Anthropologie, Université des Sciences Humaines de Bamako, Tamégnon YAOU, Sciences de l'éducation, Université de Kara, Madeleine WAYACK-PAMBÉ, Démographie, Université Joseph Ki-Zerbo, Zacharia TIEMTORÉ, Sciences de l'éducation, École Normale Supérieure, Mamadou Bassirou TANGARA, Économie et développement, Université des Sciences sociales et de Gestion de Bamako, Didier ZOUNGRANA, Sciences Économiques, Université Thomas Sankara, Salifou OUEDRAOGO, Sciences Économiques, Université Thomas Sankara, Saïdou OUEDRAOGO, Sciences de Gestion, Université Thomas Sankara, Yisso Fidèle BACYÉ, Sociologie du développement, Université Thomas Sankara, P Salfo OUEDRAOGO, Sociologie du développement, Université Joseph Ki-Zerbo, Yacouba TENGUERI, Sociologie du genre, Université Daniel Ouezzin Coulibaly, Désiré POUDIOUGOU, Sciences de l'éducation, Institut des Sciences des Sociétés, Amado KABORÉ, Histoire, Institut des Sciences des Sociétés, Kadidiatou KADIO, Institut de Recherche en Sciences de la Santé, Salif KIENDREBEOGO, Histoire, Université Norbert Zongo, Oumarou ZALLÉ, Économie des institutions, Université Norbert Zongo, Dramane BOLY, Démographie, Université Joseph Ki-Zerbo, Roch Modeste MILLOGO, Démographie, Université Joseph Ki-Zerbo, Béli Mathieu DAILA, Sociolinguistique, Université Daniel Ouezzin Coulibaly, Oboussa SOUGUE, Sémiotique, Université Nazi Boni, Hamidou SANOU, Université Daniel Ouezzin Coulibaly, Oumar SANGARE, Sociologie, Université de Laval, Canada, Genesquin Guibert LEGALA KEUDEM, Economie, Université Nazi Boni, Awa OUEDRAOGO/YAMBA, Anthropologie de la santé, Université Nazi Boni.

Sommaire

Les racines médiévales de l'analytique : la logique, le langage et la science théologique

Damien DAMIBA..... 9

Art et cinéma d'Afrique : quête identitaire et mondialisation

Calixte KABORE25

L'usage des monnaies multiples comme facteur d'intégration régionale dans le bassin du lac Tchad

Aboukar ABBA TCHELLOU.....37

Corps en mouvement, voix en récit : étude de la migration féminine autonome entre sociologie et fiction

Soumya TALBIOUI55

Décentralisation et contraintes socio-culturelles au Nord-Cameroun : dynamiser les cultures pour le développement local

Yadji MANA71

Le leadership féminin au sein la Confédération Nationale des Travailleurs du Burkina (CNTB) : quelles stratégies de conciliation des rôles ?

Sidkayandé Omer OUEDRAOGO et Yacouba TENGUERI87

Mécanismes endogènes de résolution des conflits fonciers dans la commune rurale de Gounghin (Burkina Faso)

Siaka OUATTARA, Sylvain TOUGOUMA et Lydia ROUAMBA.....105

Constructions discursives sur les connaissances médicales et profanes du sida : expériences et stratégies des malades du sida à Ouagadougou

Boukaré ZIDOUEMBA et Salfo LINGANI.....121

Analyse des logiques d'acteurs dans un essai de moustiquaire au Bénin : entre rigueur scientifique et réalités de terrain

Daleb ABDOULAYE ALFA et Adolphe Codjo KPATCHAVI..143

Analyse sociologique des facteurs explicatifs du faible niveau d'information et de la participation de la population à la scolarisation de la jeune fille dans les villages péri-urbains de la ville de Zinder au Niger

Zabeirou AMANI, Régis Dimitri BALIMA et Aboubacar ZAKARI163

Les nouvelles formes de délinquance virtuelle : la territorialité face à la cybercriminalité

Maixent Cyr ITOUA ONDET et Stéphane ALVAREZ181

Migration résidentielle et recomposition spatiale dans la commune rurale de Koubri (Burkina Faso) : Acteurs, stratégies et logiques de relocalisation

Paul ILBOUDO, Kissifing Tihouhon Rodrigue HILOU et Ramané KABORE193

L'impact de l'insertion professionnelle des jeunes diplômés au Maroc sur la réalisation du soi : Cas des centres d'appels

Maha CHOUIEKH et Driss EL GHAZOUANI.....209

Discours sur la sexualité : fait de quotidienneté chez les étudiants à Bukavu : Essai d'une praxéologie des identités sociales

Wakilongo Wa Mulondani F, Nshokano Mwiha Prudence et Mushamalirwa Bahogwerhe Pacifique.....225

L'échelle du consentement sexuel SCS-R et les risques dans les interactions sociales chez étudiants au Burkina Faso

Brahima ZIO et Dimitri Régis BALIMA241

La prise en charge sociale des personnes âgées en perte d'autonomie dans les familles à Ouagadougou (Burkina Faso)

George ROUAMNA259

Décentralisation et contraintes socio-culturelles au Nord-Cameroun : dynamiser les cultures pour le développement local

Yadji MANA
Université de Maroua
mana.yadji@yahoo.fr

Résumé

Au Cameroun, la constitution du 18 janvier 1996 a consacré la décentralisation territoriale à la fois comme forme de l'État et mode de gestion des affaires publiques. L'État de l'État unitaire décentralisé rappelle l'existence de deux entités caractérisées par les services centraux et les organes décentralisés que sont les régions et les communes. L'intérêt de la décentralisation dans la cogestion administrative du Cameroun tient du rapprochement de l'État aux populations qui continuent de le percevoir sous son angle de puissance publique d'inclure celles-ci dans l'amélioration de leurs conditions de vie. La décentralisation au Cameroun a pris effectivement corps en 2010 avec le transfert de plusieurs compétences techniques et la mise en place des régions constitutionnelles en 2020. Cependant, on observe qu'au Nord du Cameroun, de nombreuses contraintes socio-culturelles limitent le fonctionnement des collectivités locales. Cette situation qui s'ajoute à la maigreur des budgets a eu une incidence sur le développement local et le bien-être des populations. Cette réflexion analyse les contraintes culturelles inhérentes aux communautés et aux individus issus de ces dernières. Les observations directes et les entretiens ont été mobilisés pour collecter les données de terrain dans les régions de l'Adamaoua, de l'extrême nord et du Nord. Il en ressort que les perceptions qu'ont les communautés de l'État et de son rôle providentiel, le communautarisme/tribalisme et le fait religieux sont les principaux obstacles à la pleine expression de la décentralisation au Nord du Cameroun.

Mots-clés : décentralisation, cultures, obstacles, Nord-Cameroun.

Abstract

In Cameroon, the Constitution of January 18, 1996 devoted territorial decentralization both as a form of State and mode of management of public affairs. The State of the decentralized Unitary State recalls the existence of two entities characterized by the central services and the decentralized bodies that are regions and municipalities. Initiated with decentralization in the administrative co-management of Cameroon is the rapprochement of the State to the populations who continue to perceive it in its monstrous angle and to include them in the improvement of their living conditions. Decentralization in Cameroon actually took shape in 2010 with the transfer of several technical skills and the establishment of constitutional regions in 2020. However, we observe that in northern Cameroon, many socio-cultural constraints limit the functioning of local authorities. This situation which adds to the thinness of budgets has an impact on the local development and the well-being of the populations. This ethnography reflection and analyzes the cultural

constraints inherent in communities and individuals from the latter. Direct observations and interviews have been mobilized to collect field data in the regions of Adamawa, in extreme North and North. It turns out the perceptions that the communities of the State and its providential role, communitarianism/tribalism and religious fact are the main obstacles to the full expression of decentralization in northern Cameroon.

Keywords: decentralization, cultures, obstacles, North Cameroon.

Introduction

Sur la forme de l'État, la constitution du 18 janvier 1996 modifiée et complétée par la loi du 14 avril 2008 a imprimé une marque importante pour le Cameroun qui devient un État unitaire décentralisé (Guimdo, 1998). En garantissant fermement son unitarisme, on voit clairement que le Cameroun, en dépit des velléités sécessionnistes des régions du Nord-Ouest et Sud-Ouest, est Un et ne saurait accepter jusqu'ici un quelconque projet de division ou de partition de son territoire. Dans ce sens, le « grand dialogue national » organisé au dernier trimestre de l'année 2019 pour trouver des solutions, singulièrement, à la crise dite anglophone, et plus globalement, aux problèmes de l'ensemble du pays ont conforté cette forme d'État et a consacré un particularisme des régions en crise depuis 2016 avec l'attribution du statut spécial au travers de la loi 2019 sur le code général des collectivités territoriales décentralisées. Le Cameroun est donc un État unitaire, mais a choisi de revoir son mode d'administration publique. Jusqu'en 1996 où naquit une nouvelle constitution, le Cameroun était fortement centralisé en ce sens que toutes les décisions publiques qui engagent la vie nationale étaient pensées et impulsées à partir de l'État central. Les enjeux de la dynamique socio-politique des États à travers le monde ont abouti à repenser la gestion administrative du Cameroun et les politiques censées améliorer les conditions de vie des populations dont parfois les attentes s'accommodaient très peu des projets de développement initiés sans eux. Pour changer cette situation, la décentralisation a été instituée et son assise juridique tient de sa consécration constitutionnelle qui fait qu'elle n'est pas a priori un certain mot ou un simple état d'esprit politique dans la construction de la démocratie camerounaise.

La décentralisation est une cogestion, une co-administration du territoire et des affaires publiques propres aux collectivités locales concernées. En des mots simples, la décentralisation s'entend comme le fait que l'État central réorganise le fonctionnement du pays. Il s'agit pour les pouvoirs publics centraux de ne plus décider de tout à la place des populations dont les réalités et les besoins divergent en fonction des régions et des communes (Phillippe, 1998). La décentralisation territoriale mise en réflexion ici, et qui concerne les structures évoquées que sont les régions constitutionnelles et les communes cumule la responsabilité directe de ces deux entités directes et la responsabilité transférée par les administrations centrales. C'est donc à la fois les affaires propres des localités à initier et à mettre en œuvre par les conseils régionaux et municipaux, mais aussi des compétences reçues des ministères (Owona, 2011). En d'autres termes, la décentralisation camerounaise combine donc les affaires publiques

propres des régions et communes à celles qui sont transférées par les services centraux.

La décentralisation est un mode de gouvernance locale dont les avantages peuvent significativement impacter la vie des populations. Mais des problèmes structurels et culturels entravent son effectivité au travers des régions et des communes qui sont censées la mettre en œuvre pour le bien-être des populations (Rosenbaum, 1998). Le contrôle de tutelle, le manque des ressources financières et le rapport des populations à l'État et à la chose publique en sont des exemples avérés. En se basant au contexte de régions du Nord-Cameroun, il s'agit d'analyser les pratiques culturelles et les comportements communautaires qui plombent la décentralisation ; c'est-à-dire le développement local recherché ou l'amélioration des conditions de vie des populations (Demante et Tyminsky, 2008).

1. Terrain et méthodes

Le Nord-Cameroun renvoie à une appellation populaire qui regroupe les territoires administratifs des régions de l'Adamaoua, de l'extrême nord et du Nord. Son usage est plus nostalgique qu'il exhume l'époque où il n'existait que la région du Nord jusqu'à ce qu'en 1983, celle-ci éclata. Pour cette réflexion qui est essentiellement qualitative, la collecte des données de terrain a concerné les trois régions rappelées ci-haut. Ainsi, dans l'Adamaoua, ce sont les communes de Mbé, de Djohong qui ont été sillonnées. À l'extrême nord, l'échantillon est plus large puisque les communes de Maroua 1, 2 et 3, Moutourwa, Guidigué, Vélé, Yagoua, Mogodo, Mokolo, Waza, Makari, Kolofata, Mora, et Tokoombéré ont été ciblés. Enfin dans la région du Nord, les communes de Guider, Pitoa et de Garoua 1, 2 et 3 sont les localités choisies. Ce sont des communes du parti dit au pouvoir qui est le RDPC et de l'opposition comme le l'UNDP et le FSNC qui ont été choisies pour la collecte des informations. La diversification du statut des informateurs clés a été privilégiée. Ainsi les conseillers municipaux, les jeunes scolarisés et non scolarisés de sexe féminin et masculin, les autorités administratives et les autorités traditionnelles sont les personnes avec lesquelles les entretiens individuels se sont tenus. Sur la base, au total du choix raisonné, 107 personnes-ressources ont été rencontrées dans des trois régions du Nord Cameroun

La revue documentaire a contribué à comprendre les contours de la décentralisation, notamment sur le fonctionnement des collectivités locales. Ainsi, les principaux instruments utilisés sont la constitution, la loi de 2004 portant orientation de la décentralisation, les plans communaux de développement et la loi de 2024 sur taxes locales. Enfin, les observations directes ont permis de regarder la localisation des interventions et ouvrages réalisés par les communes. Mais cette technique a aussi permis d'observer les comportements des communautés vis-à-vis des biens publics, des projets publics et des pouvoirs publics.

2. Résultats

2.1. L'État et ses missions : quel regard communautaire ?

L'État est une institution souveraine qui regroupe le territoire, la population et le gouvernement. Le territoire, cadre et espace, localise

les interactions qui existent entre le système gouvernant et la population à laquelle il assure la sécurité et le bien-être. L'État est au-dessus des individus ; c'est pour cette raison qu'il est souverain parce que c'est lui qui tient le pays tant à l'intérieur qu'à l'extérieur dans le cadre des relations internationales (Calauzènes et al., 2021) Il est aussi le seul garant de la puissance publique ; c'est-à-dire l'ordre public, le service public et la force publique. Ainsi, si l'État ne doit pas être faible, il ne saurait non plus être très fort au risque de compromettre les libertés publiques des citoyens. En fonction des contextes sociaux et civilisationnels, l'État revêt une ou des fonctions qui correspondent aux aspirations du peuple. Un État peut donc être providentiel, gendarme ou interventionniste.

Au Cameroun, les missions et fonctions de l'État ne sont pas perçues de la même façon au Sud, au Nord et dans les zones d'expression anglaise. Le Sud faisant allusion ici aux régions forestières, côtières et montagneuses et le Nord quant à lui regroupe les trois régions septentrionales. Cette différence de sens et d'appropriation des fonctions de l'État entre ces aires géographiques et culturelles tient de plusieurs facteurs. Sans insinuer des jugements de valeur, il n'est pas excessif de dire qu'au Nord du Cameroun, les citoyens ont une connaissance approximative des dynamiques fonctionnelles et régaliennes de l'État au regard de son éloignement avec la capitale qui est le siège des institutions, de son taux de scolarisation et de l'enclavement de plusieurs de ses localités qui rend l'accès à l'information très difficile ou même impossible. La prise en compte de ces trois facteurs aboutit à une sorte de désintéressement des communautés à la marche du pays ; et confine celles-ci dans la permanence de l'État-providence des années indépendances (Commaile et Villey, 1987).

Au Nord-Cameroun, l'État se traduit par l'expression locale *ngomna* qui implique ses trois missions majeures que sont le service public, l'ordre public et la force publique. *Stricto sensu* néanmoins, le *ngomna* renvoie d'abord au pouvoir exécutif qui est incarné par le Chef de l'État et le gouvernement. De ce qui précède, au Nord-Cameroun, nombre de citoyens tant en milieu urbain que rural continue de reconnaître en l'État un souverainisme, un ubiquisme et un providentialisme inaltérable, car c'est à lui de construire les écoles, les hôpitaux, les routes. Pour les populations, il revient toujours à l'État de construire les points d'eau, de garantir la sécurité alimentaire, d'employer les jeunes, de protéger le territoire et de garantir la sécurité des personnes et des biens (Domo, 2010). La crise économique des années 1980 qui obligea le Cameroun à appliquer les programmes d'ajustement structurel, l'insécurité transfrontière avec la situation socio-politique de la RCA en 2013 dont les conséquences actuelles à l'Adamaoua et au Nord sont les enlèvements contre rançon, le terrorisme islamiste avec Boko-haram et l'ISWAP à l'extrême nord, les changements climatiques qui endeuillent et détruisent les biens économiques et les infrastructures sociales ont renforcé l'idée d'un État-Dieu fort mais qui abandonne le Nord-Cameroun. La conception continue de L'État-providence qui ne doit guère faillir à ses engagements et missions républicaines associée à la difficulté sémantique à cerner même la notion de décentralisation complexifie outre mesure l'appropriation communautaire de ce mode de gouvernance locale.

a. La décentralisation : un concept compris et approprié par les communautés ?

La matérialisation fonctionnelle de la décentralisation est sujette à trois conditions juridiquement reconnues (Akouafane, 2009). Ce sont les élus locaux, l'existence des affaires propres de la localité et l'autonomie juridique et financière (Roig, 1966) qui doivent également provenir et appartenir exclusivement à la commune ou à la région. Sur les élus locaux, la loi donne la possibilité à tous les citoyens indépendamment de leur sexe et âgé au moins de 23 ans et n'ayant jamais fait l'objet d'une condamnation pénale d'être éligible en tant que conseiller municipal ou régional. Celui-ci ne doit donc pas être nommé ou désigné. Il doit être élu par les populations de la commune dont il sollicite la gestion. En ce qui concerne l'existence des affaires locales, il est important de relever qu'au Cameroun les matières techniques transférées des services centraux côtoient les axes locaux de développement adoptés par le conseil municipal. C'est ce volet des actions des communes qui nous intéresse en ce sens qu'on présuppose que ces affaires propres à la localité sont l'émanation de la volonté générale de la population qui peut aider à l'atteinte des objectifs contenus dans les plans communaux de développement. Enfin sur la question des finances locales, précisons que la loi no 2024/020 du 23 décembre 2024 en a redéfini le contenu. Le transfert des ressources financières de l'ordre de 15% aux collectivités territoriales décentralisées à travers la dotation générale à la décentralisation ne devrait constituer en réalité qu'un appui aux efforts des collectivités locales à générer d'elles-mêmes leur propre argent. C'est le sens de l'autonomie des communes et régions.

Ainsi si le législateur a donné le contenu juridique à la décentralisation et aux organes décentralisés, le principal enjeu de cette co-administration réside dans l'appropriation (Abane Engolo, 2022) par les communautés qui en sont les bénéficiaires du mieux-être recherché. C'est en cela que ces derniers sont appelés à accompagner la décentralisation au Cameroun. En général, l'adhésion populaire par voie de stratégies diverses à une initiative se conditionne par la claire compréhension du sens, missions et objectifs de celle-ci. À ce titre, peut-on dire en ce moment que les populations du Nord-Cameroun ont compris ce que signifie la décentralisation au point de l'intégrer dans la quotidienneté de leur vie et leurs habitudes culturelles ? À L'observation faite sur le terrain, le comportement des populations par rapport aux activités des collectivités locales atteste de ce que la décentralisation territoriale est un concept élitiste puisque sa connaissance est réservée à quelques personnes. En conséquence, le rapprochement ou l'assimilation dommageable à la déconcentration indique qu'il y a un énorme besoin d'éducation politique à faire à la base sur cette question.

Une telle activité pédagogique citoyenne est importante pour dissiper les confusions de sens et les perceptions parfois égarées que les communautés ont de la décentralisation au travers des communes. En effet, dans ces trois régions du Nord-Cameroun, les fonctions traditionnelles des communes sur l'Etat civil restent la seule chose parfaitement maîtrisée des populations (Boquet, 2003). Dans les communes à dominance rurale, on perçoit celles-ci comme les gendarmes du bétail en divagation que la commune encastre dans la

fourrière. La commune est aussi une institution qui « harcèle » les « pauvres » commerçants par les taxes imposées sur les marchés. Les populations ont donc une conception erronée des fonctions de la commune. Une attitude compréhensible au regard de tout ce qui précède. En effet, pour les populations, les interventions en matière d'infrastructures sociales et de développement de base sont l'œuvre, des sectoriels ou des ministères. Mieux, le fait que les communes ne travaillent que parfois à l'approche des élections présidentielles ou municipales renforce cet imbroglio. Pour nombre de citoyens au Nord-Cameroun, la décentralisation se présente effectivement comme le contrepied de la centralisation, mais de la concentration en relation aux activités administratives qui n'ont lieu qu'à Yaoundé, le siège national des institutions du Cameroun. Par exemple, il est régulier d'entendre qu'il faut « décentraliser le concours de l'Enam ». Cette phrase a un sens quand elle s'adresse au ministère en charge de l'organisation de ce concours qui doit multiplier les centres de composition à travers le pays. Mais solliciter la décentralisation d'un service concentré dans le cadre de la décentralisation territoriale revient à dire que les communes peuvent aussi organiser ce concours. En tout état de cause, la décentralisation au Nord-Cameroun est un concept dont les péripéties sémiques complexifient le rapport des communautés aux organes décentralisés et à leurs missions. De façon inconsciente, les comportements collectifs des populations en constituent de gros obstacles.

2.3. Les contraintes socio-culturelles à la décentralisation

La décentralisation dont la finalité est d'impulser le développement local ou améliorer les conditions de vie des populations se met en œuvre comme elle peut en dépit du manque d'argent qui caractérise les communes camerounaises (Djampou, 2023). Ce problème financier est plus accru dans certaines municipalités des régions du Nord-Cameroun où l'activité économique et commerciale n'est pas si prospère. Les conséquences de cette situation financière sont que des communes peinent à concrétiser les projets de développement devant bénéficier aux populations. Les difficultés de la décentralisation camerounaise ne sont donc pas une vue de l'esprit ; mais une implacable réalité à laquelle s'ajoutent des contraintes sociales et culturelles énormes qui concernent les acteurs politiques locaux de la décentralisation et les populations qui animent les faits socio-culturels.

2. 3.1. La structure socio-politique du Nord-Cameroun

Il n'est nullement dévoilé un secret que de confirmer que le champ politique nord-camerounais est dominé par la religion musulmane qui en tient les rênes sur l'ensemble des trois régions. À titre d'illustration, les communes de ville et d'arrondissement de Garoua, Maroua et Ngaoundéré sont toutes coiffées par un exécutif municipal issu de cette confession religieuse. Les exceptions à cette règle concernent la région de l'extrême nord avec notamment le Mayo-Danay, le Mayo-Kani et le Mayo-Tsanaga ; des départements où la pénétration islamique continue de buter à la résistance identitaire des populations. En évoquant ces faits, le but n'est pas de dénier le droit d'être éligible aux citoyens musulmans au profit des animistes ou chrétiens. Ni à

encourager les citoyens non musulmans à s'intéresser aussi à la politique dans les localités où ils sont « mis en retrait' ».

Les faits politiques décrits ci-haut se sont enracinés dans la conscience collective des populations du Nord-Camerounais par les faits historiques et les amalgames ethnico-identitaires qui ont pris corps à l'époque de Ahmadou Ahidjo, premier président du Cameroun. En son temps, il s'est développé un assimilationniste musulman sournois des « kirdi » (Baskouda, 2017) dans la grande région du Nord où pour accéder à une fonction ou à un métier de prestige comme l'administration générale, il fallait au moins porter un nom islamo-peul à défaut de s'islamiser. Cette attitude était soit dictée par les acteurs locaux chargés de faciliter les recrutements ou d'organiser les concours ; soit alors une stratégie que certains non-musulmans conscients du jeu et de l'enjeu socio-politique de cette époque développait pour intégrer les prestiges de la fonction publique (Schilder et Buijtenhuijs, 1991).

Ces amalgames identitaires (Yadji, 2024), héritages de l'histoire sociale du Cameroun, configurent le schéma politique actuel au Nord-Cameroun de sorte qu'il est comme normal d'être musulman pour être maire à Maroua, Garoua, Ngaoundéré, Mora, Guider, Kousséri, Tibati, Kolofata. D'une part, être musulman en politique dans ces localités serait un atout et conférerait une marge de manœuvre certaine pour travailler. C'est la raison pour laquelle, on est tenté de s'islamiser. D'autre part, on constate un désintérêt pour la politique par les non-musulmans et les chrétiens ; les uns ont peur d'être « tués » et les autres affirment que la politique et le christianisme sont incompatibles parce qu'il y a risque d'avoir les « mains sales » sans en donner les références bibliques de leurs affirmations. Il y a une évidence au Nord du Cameroun en matière de politique, ce qu'il y a des localités où un musulman ne peut pas être maire et celles dans lesquelles un non-musulman ne peut pas l'être aussi à cause des amalgames religieux. Qu'on se rappelle l'exemple non anodin du conseil régional de l'extrême nord ! Quel était l'intérêt ou la portée du projet de destitution de son président en 2023 qui n'en était qu'à deux années de service de son mandat de 5 ans ?

Dans l'un ou l'autre cas de figure qui limite ou favorise les chances du musulman ou du non-musulman à la tête d'une municipalité, les états de service sur le terrain rendent compte de ce que la décentralisation nord-camerounaise est prise en otage par des contraintes identitaires et politiques. En effet, les communes où on observe une inégalité d'accès aux ouvrages hydrauliques, à l'éclairage public par panneaux solaires, aux salles de classe, tables-bancs pour « développer » le village ou le quartier de la religion dominante du maire ou punir les villages ou les quartiers qui soutiennent les partis d'opposition sont nombreux. Dans la commune de Pitoa dans la région du Nord, le quartier guizigaré qui est essentiellement chrétien et animiste et donc ne contenant aucun musulman est la victime de ce comportement discriminé sur fond de religion. Jusqu'en 2024, il n'y avait ni éclairage public ni actions d'assainissement pour éviter les inondations comme c'est le cas dans le reste de la ville. Pour les populations de ce quartier qui ne bénéficient d'aucune intervention de développement communal, on dit que « c'est un quartier de voleurs où se prospèrent les activités illicites comme la vente de la viande du porc et le *bil-bil* qui est la bière de mil ». À Maroua, les populations ont reproché au deuxième délégué du gouvernement chrétien, maire

nommé de la ville par décret présidentiel jusqu'en 2020, « son inaction » pour améliorer la vie des populations.

Pour justifier ce comportement, dans son entourage, on affirme que « le maire-délégué du gouvernement a été travaillé pour ne pas travailler ». Jusqu'à la fin de l'année 2024 également, dans la commune de Maroua 1^{er}, les interventions de développement de grande envergure sont concentrées dans les quartiers ou blocs majoritairement musulmans comme le Grand-Domayo. Ce sont les rues gravillonnées, les rues en pierres ou pavées et l'éclairage public. En matière d'hydraulique, on observe que les forages à motricité humaine qui portent le seau de la coopération avec les pays arabes musulmans ne sont installés qu'à proximité des mosquées et sur la cour du chef de quartier qui est musulman. La question qui s'en dégage est celle de savoir si un don, d'un pays musulman soit-il, peut se faire sans l'approbation du maire ?

2. 3.2. Le communautarisme/tribalisme

Le communautarisme est un ethnocentrisme qui est à son tour un tribalisme nocif. Dans cette forme de tribalisme, on privilégie sa communauté ethnique au détriment des autres à qui on donne quand même un peu pour ne pas susciter la révolte. Le communautarisme est pernicieux pour la cohésion sociale et casse la dynamique du vivre-ensemble et du développement harmonisé de la société. En rapport avec la décentralisation, qui n'en a pas besoin, le communautarisme/tribalisme est acté par les communautés dites autochtones qui ne veulent porter ou maintenir que quelqu'un de leur ethnie à la tête de la commune même si ses capacités à gérer ne sont pas établies (Mbeng, 2019). C'est un constat national qui laisse voir qu'à travers le Cameroun, on ne peut pas être allogène et espérer devenir maire chez les « autres ». Dans la ville de Douala, la présence des Maires non autochtones dans les communes de Douala 2^e et 5^e ont souvent fait parler les autochtones qui se considèrent comme des « minorités exclues » dans leurs « villages » (Bayart et al., 2001).

La conséquence d'un tel état de chose sur le développement local est que les marchés publics reviennent aux membres de l'ethnie, on privilégie les villages ou quartiers de l'ethnie dominante de la municipalité qui a porté le Maire ; et on transige avec les écarts de comportements de la communauté vis-à-vis des taxes et impôts locaux. Pire le délit d'initié dont fait preuve l'exécutif municipal fait en sorte qu'on attribue les meilleures places du marché aux membres de la communauté. De ce point de vue, on en conclut que les logiques d'individuation ou de personnalisation de la Mairie et de la commune puisent leurs fondements dans ces sentiments communautaristes.

2.3.3. L'individuation de la Mairie et de la commune

Dans la commune de Mora, le changement infrastructurel est visible grâce entre autres aux travaux de la voirie urbaine. Les travaux réalisés sont constitués des routes bitumées, gravillonnées et des drains d'évacuation des eaux. Les drains aident à limiter les risques d'inondation dont cette ville est généralement victime. Cette transformation de la morphologie de Mora s'impute, d'après les populations, au nouveau Maire qui chapeaute l'exécutif municipal depuis 2022. Ceci, à la suite du décès de Abba Boukar qui était le plus

ancien Maire au Cameroun et qui a occupé cette fonction pendant 37 ans (1985-2022). D'ailleurs, il se disait qu'en son temps que le défunt Maire, comme pour narguer ses adversaires internes et d'autres formations politiques concurrentes, affirmait que de son vivant, on ne parlerait jamais de lui comme « un ex-maire ». La nature lui a donné raison puisqu'il est mort le 25 avril 2022 en service. *« Depuis que le Maire Chetima a pris la tête de la commune, la ville de Mora change. Les routes sont goudronnées, il y a les caniveaux. Or quand Abba Bouka était là, Mora était comme un village. Il ne travaillait pas et il ne quittait pas la mairie aussi »*, relate un jeune habitant de Mora

En évoquant les états de service de l'exécutif actuel de la commune de Mora, l'intention n'est pas de nier ou méconnaître ceux du Maire Abba Boukar dans l'amélioration des conditions de vie des populations. Il s'agit de mettre en évidence deux éléments essentiels. Le premier est de reconnaître, comme à la tête du Cameroun où Paul Biya règne depuis 1982, la personnalisation du pouvoir (Mabileau, 1960), de la mairie ou de la commune au Nord et au Cameroun est une réalité irréfutable. Le deuxième élément invite à noter que toute rupture aboutit à un changement par rapport au précédent cadre gouvernant. La décentralisation nord-camerounaise souffre de cette attitude individualiste qui caractérise un certain nombre de dirigeants locaux. Entre 2020 et 2025 qui correspond à une mandature, la commune de Maroua 1^{er} n'a pas fonctionné à plein temps du fait du bras de fer politique entre les protagonistes de la rupture et ceux de la personnalisation de la Mairie qui y sont depuis 2007, soit 3 mandats de 5 ans avec des rallonges observées en 2013, 2020 et 2026. Ainsi, si la même personne n'est pas Maire jusqu'à sa mort, il passe la main à un autre membre de sa famille biologique ou de sa communauté comme pour dire que la commune est une propriété personnelle ou ethnique.

Dès lors que la loi au Cameroun ne limite pas les mandats, rien n'empêche donc qu'une même personne dirige la commune aussi longtemps qu'il le souhaite. Mais ce qui est important de souligner est que les Maires et les adjoints sont élus par les conseillers municipaux ; ce qui signifie que leur reconduction échappe au peuple souverain. Partant de l'évidence actuelle de la commune de Mora, on voit que toute rupture ou alternance est bénéfique dans la mesure où on cherche à marquer la différence avec les autres, on corrige ou complète les efforts des devanciers. En plus de Mora, on peut citer d'autres cas patents comme les communes de Pitoa, Mokolo, Garoua 2, Mayo-darlé. La décentralisation entendue comme amélioration du cadre de vie des populations ne s'accommode pas nécessairement de la « chéfferisation » des Mairies et communes.

3. Les attitudes communautaires

Nombre d'attitudes et comportements communautaires empêchent les communes de maximiser les recettes d'argent nécessaire pour la mise en œuvre des projets de la municipalité et de refléter en action concrète la décentralisation comme cadre de promotion républicaine et locale du bien-être des populations. Si les communautés sont indexées, force est de souligner que la responsabilité des conseillers municipaux ; et partant de tous les élus locaux est aussi engagée. Dans le registre de ces attitudes partagées, on peut citer le rapport des communautés avec la chose publique, la non-matérialisation de la

solidarité mécanique au profit de la commune, l'incivisme fiscal, la non-redevabilité, la monopolisation des marchés à bétail (bœufs) ; etc.

- Le rapport de la communauté avec la chose publique

De façon générale, même si ce regard change peu à peu au sein de la population, le rapport qui lie la communauté des régions septentrionales à l'État et donc à la gestion commune de la chose publique (Lewis, 1967) n'est pas pour faciliter l'implication souhaitée des citoyens dans le fonctionnement de la commune. En cause, les populations continuent de pérenniser dans le subconscient l'idée que l'État est tout-faiseur. Comme telles, les communes n'en sont que des bras séculiers qui s'inscrivent dans l'élargissement du rôle providentiel. La conséquence pratique de ce regard sur l'État est que les communautés ne s'intéressent pas au contrôle de l'action communale pour demander des comptes sur la gestion du budget et des ouvrages à réaliser. La peur de l'autorité publique, l'ignorance du devoir citoyen et régalien de ce contrôle justifient la périphérie des communautés sur la gouvernance locale.

Pour les citoyens non scolarisés, la chose publique est une affaire d'individus qui « sont allés à l'école, qui parlent français ». Ce qui, dans le contexte du Nord-Cameroun, n'est pas totalement faux. Sinon comment véritablement demander des comptes à un exécutif municipal dans une langue de la localité si la réponse servie se fait dans la langue française ? Celle-ci qui est avec l'anglais des langues dites officielles et de travail dans les services publics au Cameroun crée la distance, éloigne l'usager des administrations. Un tel climat crée la peur et le désintérêt. Il n'est donc pas étonnant que des projets soient mal exécutés, non exécutés ou suspendus sans que le Maire ne soit interpellé sur les raisons de cette situation. C'est sûrement parce que les populations ne demandent pas des comptes que les élus locaux et acteurs de la décentralisation ne s'assument pas en redevabilité.

- L'absence de redevabilité

La redevabilité (Spindler, 2013) est le fait pour les pouvoirs publics ; les élus locaux y compris, de rendre compte de leurs activités aux citoyens. La fréquence de celle-ci peut dépendre des acteurs et du cadre juridique qui régit cette reddition des comptes. À partir du moment où les populations ne s'intéressent que très peu à la gestion publique locale, il va de soi que le maire et les conseillers municipaux ne s'encombrent guère de dire à ces dernières ce qui est fait dans le cadre de leur travail. Ce comportement a au moins deux sources ; la première est rattachable à l'inculture politique de la grande majorité de la population qui ne sait pas qu'elle doit contrôler le travail de ses représentants. La deuxième raison concerne les élus locaux qui ont peur d'être sanctionnés lors des consultations électorales si l'exposé populaire de leur gestion n'est pas satisfaisant.

On peut supposer que cette absence de redevabilité qui est conditionnée par la publication préalable du plan communal de développement dont la finalité est d'informer le citoyen sur les axes et domaines d'intervention de la municipalité pendant la mandature est faite à dessein. Il s'agirait d'enfermer la population dans l'ignorance des éléments sur lesquels pourrait porter le contrôle communal. Le profil de nombre de conseillers municipaux dans le Nord-Cameroun

ne garantit pas non plus l'effectivité de la redevabilité attendue et espérée performer dans le travail des communes dans le cadre de la décentralisation. C'est un jugement de réalité que d'affirmer qu'il y a des Maires et des conseillers dont la seule capacité est d'écrire leurs noms parce que dans plusieurs communes, la fonction de Maire et de conseiller municipal est plus prestigieuse pour soi-même que d'œuvrer pour le mieux-être des citoyens. On n'hésite pas à influencer avec de l'argent les décisions de la hiérarchie du parti politique qui investit les candidats. Ainsi, on n'attend pas des gens qui sont parvenus par « effraction » à la tête de la municipalité qu'ils rendent des comptes aux administrés.

- L'incivisme fiscal

Il apparaît comme une façon d'émettre un jugement de valeur que de traiter le comportement des populations en rapport avec les questions fiscales d'incivique. Mais c'est un terme consacré et utilisé par l'administration des impôts pour traduire les pratiques de contournement, de refus d'acquiescement ou de détournements des frais du fisc en général et des taxes communales en particulier. Il est important de rappeler que l'argent est l'élément indispensable de la décentralisation en ce sens que c'est lui qui donne corps aux infrastructures sociales et de développement devant améliorer les conditions de vie des populations. À ce titre, pour limiter les conséquences dues aux problèmes financiers des communes au Cameroun, l'État a créé le Conseil national de la décentralisation qui s'assure du fonctionnement des compétences techniques transférées, de la gestion efficiente de la dotation financière allouée aux collectivités territoriales décentralisées, et plus largement de la décentralisation.

L'autonomie juridique et financière est l'un des trois principes fondamentaux de la décentralisation camerounaise. Il s'agit pour les communes et les régions de produire elles-mêmes leur propre argent à travers les taxes locales (Malick Sow, 2010). La loi de décembre 2024 évoquée plus haut en rappelle les secteurs et les conditions. Mais la réalité sur le terrain laisse voir un ensemble de comportements anti-taxes tant des populations que des conseillers municipaux qui les perçoivent dans leurs communautés respectives. Revient-il à un conseiller municipal de percevoir des taxes communales au marché de son village ? On n'en sait rien ! Mais aucune disposition légale ne l'a prévu. Sur la responsabilité des populations, on observe des refus de payer la patente jusqu'à ce des mesures coercitives soient engagées. Il est aussi régulier de voir des individus créer des pointes de vente de la volaille, des moutons ou chèvres et des céréales qui changent chaque semaine. Dans la région de l'extrême nord, et notamment dans le Diamaré, les « *fassawo* » abondent. Ce sont des espaces marchands spontanés créés le jour du marché sur les couloirs qui mènent au marché. Dans la langue foulfouldé, *fassawo* vient du verbe *fasgo* qui veut dire littéralement « agresser ou couper la route ». Le sens le mieux admis dans ce contexte est « couper la route » ; c'est-à-dire éviter si possible d'arriver au marché. La pratique intéresse davantage les revendeurs qui achètent des marchandises moins chères pour les revendre plus chères à des clients ciblés. Cette situation évite au vendeur de payer la taxe issue du produit vendu ou du droit de place sur le marché. Il en

est de même pour l'acheteur aussi qui se doit de le faire lorsqu'il achète un bœuf, une chèvre ou un mouton. Dans le même ordre d'idées, il y a l'abattage des petits ruminants qui se fait hors abattoir avec le clair accord des responsables traditionnels des quartiers ou du village.

L'incivisme fiscal concerne également les conseillers municipaux qui s'arrogent la grande part des recettes fiscales du marché hebdomadaire de son village dont il a été chargé de faire et centraliser la collecte pour dépôt à la perception de la commune. Dans un contexte d'absence de contrôle des marchés et parce qu'un tel en a été désigné comme responsable, ce qui est déposé à la commune ne reflète pas l'évidence du marché. Les recettes sont redistribuées entre le chef du village qui est parfois conseiller municipal, le conseiller désigné et la commune (Lawadoun Sow, 2011). Par ailleurs, le sentiment communautariste ci-dessus souligné fait en sorte qu'on transige ou épargne les gens de son ethnie ou de son parti politique.

- La relégation de la solidarité traditionnelle et des travaux communautaires

A-t-on toujours besoin de l'argent pour tout faire ? l'argent est très important, voire indispensable pour une décentralisation efficace. Mais conscientes de ce qu'il manque et que cet état de choses entrave leur fonctionnement, les collectivités locales disposent d'autres ressources pour limiter les besoins financiers imposés par les projets de développement. Il s'agit de la solidarité traditionnelle qui peut être mise à contribution dans le cadre des travaux communautaires. À Mokong, dans la Commune de Mokolo, les populations ont compris que se mettre ensemble pour construire une case communautaire, une salle de classe, un bief ou un point d'eau est la réponse adéquate au manque d'argent. C'est la raison pour laquelle elles ramassent les pierres, le sable et puisent de l'eau lorsque dans leurs villages, on met en place l'ouvrage public ou communautaire. Cette façon de faire des populations de Mokong présente deux avantages à savoir qu'elle consolide le lien social et éduque les individus à la gestion participative des biens publics.

Or, la solidarité traditionnelle existe dans toutes les socio-cultures du Nord-Cameroun ; et chaque commune dispose des potentialités capitalisables. On peut citer en premier le capital humain ou démographique avec la présence massive des jeunes et des femmes dans les villages, villes et quartiers. Ceux-ci peuvent soit cotiser financièrement comme ils le font dans le cadre des comités de développement, soit activement participer avec les bras pour la réalisation d'un projet. En deuxième lieu, il y a les atouts environnementaux visibles sur les montagnes, les cours d'eau qui offrent la possibilité de se ravitailler sans frais financiers en pierres, sables et eau. À côté de ceux deux atouts, on peut ajouter l'expertise technique locale d'autant qu'il y a des ingénieurs dans divers domaines qui voudraient contribuer au développement de leurs communes (Demoustier, 2006).

- La périphérisation de la femme de l'exécutif municipal

Dans le Nord-Cameroun, la femme « traditionnelle » n'a pas un problème public qui compromettrait son bien-être. Les problèmes dont elle « souffre » sont ceux relatifs à ses supposés droits qui seraient

violés en raison du masculinisme social de son environnement enculturatif même si l'activisme politique des féministes qui assure la dynamique des droits des femmes est un bon combat. Il est quand même important, du point de vue anthropologique, de relever que les fonctions sociales de l'homme et de la femme que certains post-modernistes trouvent « déséquilibrées » en défaveur de la femme régissent l'ordre et l'harmonie de la société. Rien n'est *ne varietur* en ce sens que les cultures changent. Cette dynamique entraîne une mobilité des statuts et des identités qui restructure l'individu et la société dont le fonctionnement systémique doit à tout égard être harmonieux au risque de créer l'anarchie sociale et la fin des sexes dans un contexte où l'Europe de l'Ouest impose au monde la transgenrilité.

Que la femme se batte pour elle ou qu'on le fasse à ses profits, on constate que sa relation avec la vie politique dans le Nord-Cameroun est évolutive. C'est donc une participation citoyenne avérée même si le leadership politique conséquent de cet engagement est globalement à améliorer. Si on considère l'exécutif municipal ; c'est-à-dire le Maire et les adjoints comme une forme de leadership, on comprend qu'il y a un énorme problème (Kamdem, et Ikelle, 2011). En effet, sur les 360 communes du Cameroun, seules 35 femmes sont maires à l'issue de l'élection municipale de 2020. En désagréant ces données, sur les 89 communes des régions de l'Adamaoua, de l'extrême nord et du Nord, il n'y a qu'une seule femme qui est Maire (Mayo-Darlé. À l'analyse, s'agit-il d'une phalocratisation du pouvoir politique local ou d'une périphérisation choisie des femmes elles-mêmes dans le Nord-Cameroun ? Entre ces deux hypothèses, le gouvernement a aménagé un cadre légal sur le pourcentage des femmes dans les listes électorales des formations politiques à l'occasion des consultations électorales municipales et législatives. Ainsi, si l'homme veut contrôler la commune, il n'en demeure pas moins vrai que la femme du Nord-Cameroun se plaint aussi à être dans l'ombre des hommes. Plusieurs raisons peuvent justifier ce choix ; ce sont la peur de mal faire, l'interprétation personnelle de l'islam, le respect de l'autorité de l'homme et le regard social qui considère la femme qui a « réussi » comme un modèle pour les uns et un anti-modèle pour les autres. En étant en retrait, la municipalité perd le souffle et la vigueur de revanche que la femme aurait pu insuffler pour dynamiser la vie de la municipalité et honorer l'image de la femme. À ce titre, il n'est inutile de rappeler que la Maire de Mayo-Darlé, ci-dessus évoquée, a gagné le premier prix des Meilleurs Maires des communes les plus propres de l'Adamaoua en 2021, et le troisième du Cameroun.

Conclusion

Sur le plan administratif et de la gouvernance, le Cameroun a marqué un tournant décisif de son histoire politique avec la consécration de la décentralisation territoriale. La co-gestion est le modèle qu'il a choisi pour les populations et le bien-être de ces dernières. Malheureusement dans un pays où l'État peine à se débarrasser de son rôle providentiel, l'appropriation de cette décentralisation va continuer à buter à des obstacles de divers ordres. C'est la raison pour laquelle, il est impérieux d'intensifier l'éducation politique et citoyenne pour que les communautés elles-mêmes ne

soient pas opposées volontairement ou involontairement à ce qui doit conduire au changement social, à l'amélioration de leur vie. La culture doit cesser d'être un obstacle, une contrainte pour devenir un atout.

Références bibliographiques

- ABANE ENGOLO Patrick Edgar, 2022, La décentralisation, (Re)présentation, financement et évolutions récentes, Yaoundé, l'Harmattan.
- ABDOUL MALICK Sow, 2010, Financer la décentralisation. Étude du fonds de dotation du Sénégal, Dakar, l'Harmattan.
- AKOUAFANE Jean-Claude, 2009, La décentralisation administrative au Cameroun, Yaoundé, l'Harmattan.
- BASKOUDA Jean-Baptiste, 2017, Kirdi du Nord-Cameroun, Yaoundé, l'Harmattan.
- BAYART Jean François et al., 2001, « Autochtonie, démocratie et citoyenneté en Afrique » in Critique internationale, n° 10, p.177-194.
- BOQUET Ghislaine, 2003, L'état civil et la commune, Paris, MB formation.
- CALLAUZENES Jérôme, et al., 2021, « Les missions essentielles de l'État » in Politiques publiques, p.22-25
- COMMAILE Jacques et al., 1987, « l'Etat-Providence et la philosophie du droit in Droit et société, n°7, science du droit, sociologie, p. 454-464.
- DECOUFLE André-Clément et LEWIS William Arthur, 1967, « La chose publique en Afrique » in Revue Tiers-monde, tome 8, no 29, Blocages et freinages de la croissance et du développement, (2) p. 177.
- DEMANTE Marie-Jo et TYMINSKI Isabelle, 2008, Décentralisation et gouvernance locale en Afrique : des processus, des expériences, Paris, Institut de recherche et d'application des méthodes de développement.
- DEMOUSTIER Danièle, 2006, « L'économie sociale et solidaire et le développement local » in Les dynamiques de l'économie sociale et solidaire, La découverte, p. 115-132.
- DJAMPOU Serge, 2023, « Décentralisation et développement local au Cameroun : un enjeu de gouvernance de la réforme de 2019 et son impact sur le statut spécial des régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest » in Hybrides Revue des arts, lettres et sciences de l'homme, tome 2, vol.1, no 2, p.190-204.
- DOMO Joseph, 2010, Le Nord du Cameroun, Mythe ou réalité ? Yaoundé, l'Harmattan
- GUIMDO Bertrand Raymong, 1998, « Les bases constitutionnelles de la décentralisation au Cameroun (contribution à l'étude de l'émergence d'un droit constitutionnel des collectivités territoriales décentralisées » in Revue générale de Droit, vol.29, no1, p.79-100.
- KAMDEM Emmanuel et IKELLE Rose, 2011, « Management de la diversité et genre au Cameroun : une approche en termes d'accompagnement de l'entrepreneuriat féminin », in Humanisme et entreprise, n°305, 5, p.49-64.
- LAWADOUM SOW Achille Constant, 2011, Les effets de l'incivisme fiscal sur la mobilisation des ressources fiscales :

- cas de la commune de Ouagadougou, mémoire de master 2, Institut international de management de Ouagadougou.
- MABILEAU Albert, 1960, « La personnalisation du pouvoir dans les gouvernements démocratiques », *Revue française de science politique*, 10e année, no, p. 39-65.
- MBENG André, 2019, *Tribalisme, idéologie et jeu politique au Cameroun de 1951 à 2018*, Yaoundé, l'Harmattan.
- OWONA Joseph, 2011, *La décentralisation camerounaise*, Yaoundé, l'Harmattan.
- PHILLIPPE Xavier, 1998, « La répartition des compétences entre l'État central, l'État provincial et les municipalités : structures politiques ou administratives ? In *Revue française d'administration publique*, no 85, p.15-33.
- ROIG Charles, 1966, « Théorie et réalité de la décentralisation », *Revue française de la Science politique*, 16e année, no 3, p. 445-471.
- ROSENBAUM Allan, 1998, « Gouvernance et décentralisation : Leçons de l'expérience » in *Revue française d'administration publique*, no 88, démocratie, gouvernance et décentralisation, p.5907-516.
- SCHILDER Kees et BUIJTENHUIJS Robert, 1991, « État et Islamisation au Nord-Cameroun (1960-1982) » in *Politique africaine*, no 41, Zaïre : un pays à reconstruire, p.144-148.
- SPINDLER Jacques, 2022, « Redevabilité (accountability) » in *Encyclopédie du management public*, p.585-586.
- YADJI Mana, 2024, « Toponymie et ethno-communautarisme dans le Mayo-Sava : la cohésion sociale et le développement local au péril des amalgames identitaires », in *Revue internationale Donni*, vol. 4, no 1, p.285-297